

OS

Ce mot est commun dans l'A.T., d'abord au sens propre, qu'il s'agisse d'os d'hommes vivants ([Job 10:11](#)), d'animaux ([Job 40:18](#)) ou de morts ([Ex 13:19](#)), en ce dernier cas appelés plutôt ossements dans nos traductions ([No 19:16,18](#), [Am 6:10](#) Sg., Sir 46:12, Bar 2:24, [Mt 23:27](#)) : on connaît la vision des ossements d'[Eze 37](#) (voir Ézéchiél). Par le fait que les os constituent la charpente du corps humain (os et chair : [Job 2:5](#)), ils sont souvent nommés par les Hébreux dans un sens plus général, qui varie avec les versions : membres ([Job 20:11](#)), corps ([Ps 31:11](#), [Esa 66:11](#), [Pr 14:30](#) etc.) ; même quand la version française conserve la mention des os, le parallélisme de ce terme soit avec celui de corps ([Pr 3:8 14:30](#)), soit avec celui d'âme ([Ps 6:3 35:10](#)) prouve qu'il s'agit de la personne humaine elle-même.

Les expressions proverbiales : os de mes os, mes os et ma chair ([Ge 2:23 29:14](#), [Jug 9:2,2Sa 5:1](#) etc.), équivalent à parler de ceux qui sont du même sang. Le mot hébreu (*ètsètrn*) peut même désigner par extension la substance d'une réalité plus ou moins abstraite : le ciel ([Ex 24:10](#)), la tranquillité ([Job 21:23](#)), etc. Aussi, lorsqu'il est question de maladies ou de souffrances atteignant les os, est-il rare qu'il s'agisse véritablement de pathologie osseuse : [Job 19:20](#), [Ps 102:6](#) décrivent la maigreur extrême (nous disons : n'avoir que la peau sur les os) ; peut-être dans [Ps 22:15](#) est-il fait allusion à une désarticulation proprement dite, (cf. [Ge 32:25-31](#)) mais il est plus probable, d'après l'analogie des autres passages, qu'il faut voir dans les os desséchés, brisés, consumés, cariés, etc., expressions parfois un peu déconcertantes pour notre pensée moderne plus précise, de simples figures de la maladie, de la douleur, même du mal moral, avec leurs répercussions accablantes sur l'organisme.

--Dans ([Job 30:17,30](#), [Ps 51:10 102:4](#), [Esa 38:13](#), [La 1:13](#), [Hab 3:16](#), Sir 28:17 etc.) [Jn 19:36](#), à propos du Christ crucifié, dont aucun os ne devait être rompu, il est fait allusion à un article de la loi sur l'agneau pascal ([Ex 12:46](#), [No 9:12](#)). Dans [Lu 24:39](#) ; à propos du Christ ressuscité, sa propre affirmation qu'il possède chair et os porte sur la réalité de son corps, opposée à l'immatérialité d'un esprit.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

2 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2021 - www.topchretien.com